



Droit de l'immobilier et usucapion

Par **Abatolie**, le 15/06/2021 à 13:03

Bonjour,

Nous sommes un groupe de propriétaires qui habitons un lotissement. Les propriétaires originels qui détenaient chacun 1/20ème des espaces verts, en ont cédé la propriété à la commune d'Esvres. Cette dernière, depuis plus de trente ans gère les espaces verts en sa qualité de propriétaire.

Certains des immeubles de propriétaires originels (morts ou déménagés), ont été vendus. Leurs acquéreurs revendiquent la propriété de leur 20ème arguant du fait que celui-ci leur a été vendu.

Renseignements pris auprès de la mairie, il s'avère que la cession faite à l'origine n'a jamais été enregistrée par la mairie. Mais celle-ci a géré jusqu'à présent les espaces verts comme si elle en était le véritable propriétaire.

Tous les nouveaux accédants, à l'exception d'un seul, et les anciens propriétaires ont effectué les formalités nécessaires à la régularisation de la cession.

Ma question : pouvons-nous mettre en demeure la commune, lui demander de reprendre la gestion des espaces verts qu'elle vient d'abandonner alors qu'elle possédait et gisait en propriétaires de ces espaces ?

Merci de me dire à combien s'élèveraient vos honoraires pour cette consultation. Je dois en discuter avec tous les autres propriétaires avant de prendre la décision de vous mandater.

Bien à vous,

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **beatles**, le 16/06/2021 à 10:25

Bonjour,

Précisez la date de création du lotissement et le nombre de lots ainsi que le type d'organisation et de gestion des espaces communs (ASL ou loi du 10 juillet 1965 ?).

Cdt.